

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----0-----
SEANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2017
-----0-----

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mai à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Atika OUADDANE

Date de la convocation : 11 mai 2017	Présents : 23	Ayant donné procuration : 2	Votants : 25
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Thierry SACRE			1
	Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES	Mme Marie-Paule GARCIA	1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI		0
Mme Atika OUADDANE	Mme Marie SONNINO		1
	Mme Vanessa MARTIAL		0
M. Roël VAN ZUMMEREN			1
	Mme Corinne BARREILLE		0
M. Didier CHATILLON			1
Mme Rose-Marie MARCHAL			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Hélène DELPECH	M. Jean-François ROUSSE	0
M. Serge COTRET			1
Mme Lydia NOUAILLES			1
M. Patrick GOUZENES			1
Mme Marie-Andrée DUCASSE			1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Eric LANXADE			1
23	6	2	25

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 avril 2017

SUBVENTION AFFECTEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SAINT EXUPERY

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention affectée à l'association sportive du collège Saint Exupéry d'un montant de 250€.

CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION D'ALCOOL ALIMENTAIRE PAR DISTILLATION

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande d'enregistrement de la SARL Distillerie des Grands Crus

AVENANT 2 – MARCHE D'AMENAGEMENT DE LA RUE PORTE ST JEAN, RUE DU MOULIN ET DU QUAI LABOUPILLERE : LOT 1 TERRASSEMENT VOIRIES ET RESEAUX

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°2
AUTORISE M. le Maire à le signer

CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLEES DE GAULLE : DESIGNATION DU LAUREAT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 23 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Lanxade, Mme Sabathier),

RETIENT le classement des candidats comme indiqué ci-dessus
DESIGNE le groupement représenté par BASE comme lauréat du concours
AUTORISE M. le Maire à engager la phase de négociation avec le lauréat du concours
AUTORISE M. le Maire à la préparation, passation et signature avec l'attributaire de la procédure négociée sans publicité et mise en concurrence

**CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLEES DE GAULLE :
DETERMINATION DU MONTANT DES PRIMES**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE comme prime aux candidats :

- | | |
|---|-------------------|
| ➤ Groupement A - mandataire du groupement MUTABILIS : | Prime de 25 553 € |
| ➤ Groupement B – mandataire du groupement ARRIOLA ET FIOL : | Prime de 22 714 € |
| ➤ Groupement C – mandataire du groupement BASE : | Prime de 25 553 € |

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CAMPINGS-CARISTES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réglementer l'installation des camping-cars sur le domaine public en dehors de l'aire de stationnement située chemin de l'Argenté

DE FIXER une redevance d'occupation du domaine public à 2 € par camping-car et par jour



Le Maire,

Gérard DUBRAC

